

LSST au Renouveau

Présentation de l'association

- Le secteur sanitaire
- Le secteur médico-social
- Le secteur social

Objectif 1

- Aménagement de l'environnement, signalétique et communication



LIEU DE SANTÉ SANS TABAC

NOS ÉQUIPES VOUS ACCOMPAGNENT POUR ARRÊTER DE FUMER

UN LIEU DE SANTÉ SANS TABAC, C'EST QUOI ?

Le tabac accroît considérablement le risque de cancers et de maladie cardiovasculaires et pulmonaires. La prévention du tabagisme et la promotion des comportements favorables à sa réduction constituent donc une priorité des politiques de santé, tant au niveau nationale que local.

L'association du Renouveau est labellisée «Lieu de santé sans tabac».

Un lieu de santé sans tabac est un établissement de santé au sein duquel on s'abstient de fumer dans le respect de la législation sur le tabagisme et où on accompagne les patients, usagers et professionnels fumeurs dans la réduction ou l'arrêt du tabac.

AVEC QUI ? UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE !

Besoin de vous libérer du tabac, envie de réduire votre consommation de tabac ou d'avoir des informations concernant le sevrage ? L'équipe de l'association du Renouveau peut vous aider.

L'équipe vous propose des consultations d'aide au sevrage tabagique pour :

- les patients hospitalisés
- le personnel de l'association
- le personnel hospitalier
- aux femmes enceintes

Par une équipe pluridisciplinaire :

- tabacologues
- médecins, infirmiers, psychologues

ET COMMENT FAIRE ?

Votre premier contact :
prendre rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h.
Adressez-vous directement à l'accueil de l'établissement.

Brochure, informations complémentaires...
scannez ce QR code



CHARTRE

- 1 Mobiliser les décideurs. Sensibiliser tous les personnels. Informer les usagers.
- 2 Mettre en place un comité de prévention du tabagisme. Définir une stratégie et coordonner les actions.
- 3 Mettre en place un plan de formation des personnels et les former à l'abord du fumeur.
- 4 Prévoir l'aide au sevrage, organiser la prise en charge adaptée et le suivi du fumeur dépendant.
- 5 Faire accepter et respecter la réglementation en vigueur.
- 6 Installer, maintenir et actualiser la signalétique obligatoire et non obligatoire.
- 7 Protéger et promouvoir la santé au travail de tous les personnels hospitaliers.
- 8 Multiplier les initiatives pour devenir Lieu de santé promoteur de santé.
- 9 Assurer la continuité des actions et se doter des moyens d'évaluation.
- 10 Contracter d'abord, contracter si besoin. Être persévérant !



Lieu de santé
sans tabac



ARS
RÉGION
FRANCO-COMTE

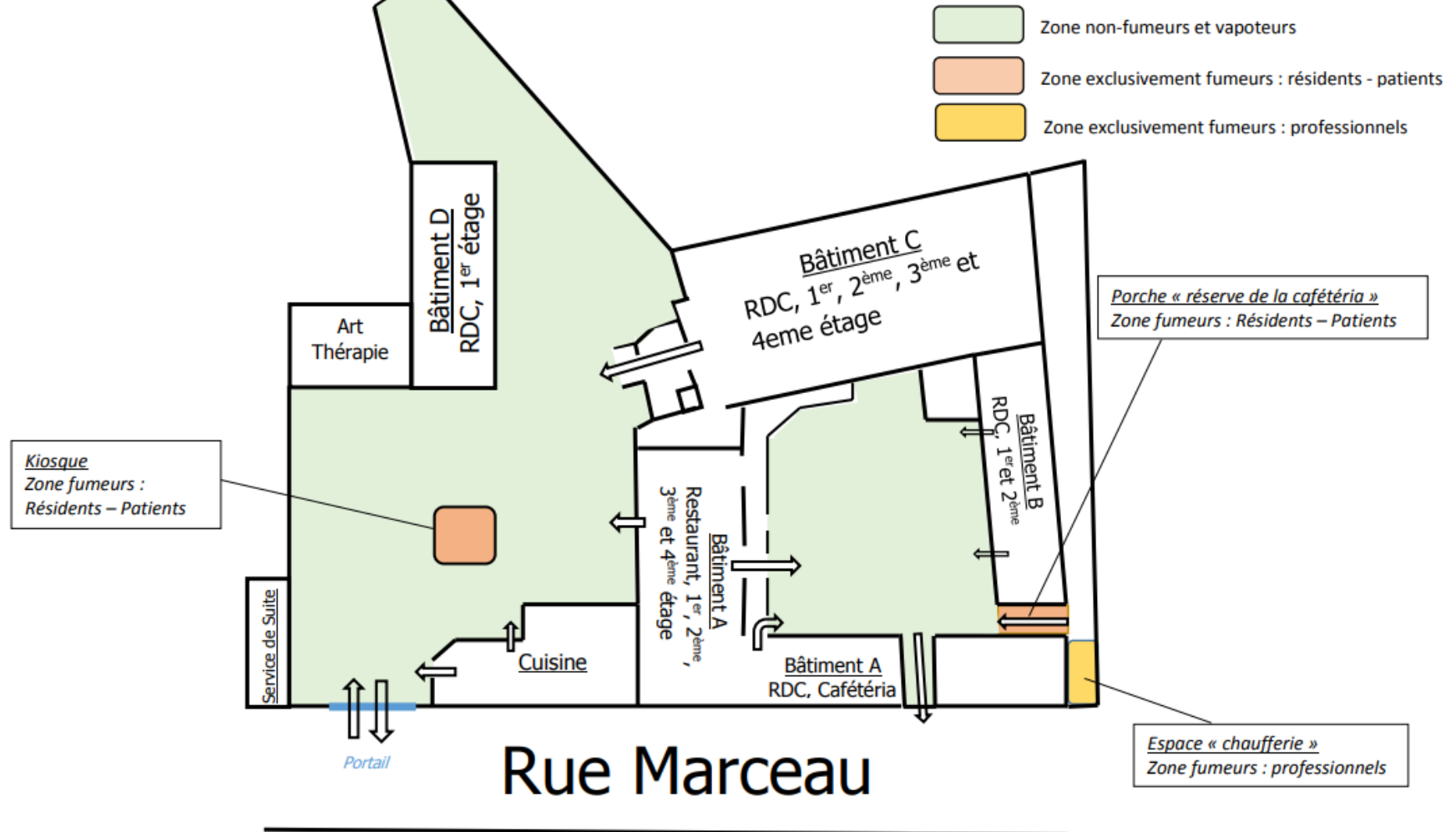


Dijon



Lieu de santé sans tabac

Répartition des espaces





LIBÉRÉ(E)
DÉLIVRÉ(E)
JE NE FUMERAI
PLUS JAMAIIIS

À lire en chantant, ça libère !



LIEU DE SANTÉ
SANS TABAC

NOS ÉQUIPES VOUS ACCOMPAGNENT
POUR ARRÊTER DE FUMER

Objectif 2

- Renforcer la formation et la sensibilisation des professionnels

Objectif 3

- Améliorer l'accompagnement des fumeurs, patients et résidents
 - De façon individuelle
 - De façon collective